



## Mémoire prébudgétaire 2018

La Chambre de commerce de St. John's a pour mission d'aider les entreprises à prospérer. Un secteur privé vigoureux et dynamique est crucial pour l'avenir de Terre-Neuve-et-Labrador.

Août 2017





*« Il faut que les Canadiens de la classe moyenne aient de l'argent dans leurs poches pour économiser, investir et faire croître l'économie – pour rétablir l'équité et pour renforcer le cœur de l'économie canadienne. »*  
*Justin Trudeau, premier ministre*

### **Consultations prébudgétaires fédérales 2018**

Nous remercions le gouvernement fédéral d'avoir sollicité notre point de vue sur le budget fédéral de 2018 et de nous donner l'occasion de formuler des recommandations. La Chambre de commerce de St. John's a pour mission d'aider les entreprises à prospérer. Accréditée avec distinction à l'échelle nationale, la Chambre de commerce de St. John's est un organisme non partisan de défense des intérêts des entreprises qui est le porte-parole principal des entreprises de la région de St. John's. Un secteur privé vigoureux et dynamique est crucial pour l'avenir de Terre-Neuve-et-Labrador.

Pour s'assurer d'avoir un secteur privé vigoureux, le gouvernement fédéral doit réaliser des investissements éclairés dans les infrastructures critiques, gérer ses opérations de manière efficiente et maintenir les impôts à un taux qui favorise les investissements et la consommation.

Le 18 juillet, le gouvernement fédéral a publié un [livre blanc](#) contenant des changements alarmants en ce qui concerne l'imposition fiscale des entreprises. Nous sommes très préoccupés par les répercussions de ces changements sur nos membres et sur les petites entreprises au Canada, qui représentent la classe moyenne. Le gouvernement fédéral affirme que la contribution des petites entreprises et des entrepreneurs à l'économie canadienne lui tient à cœur. Nos membres estiment toutefois que le ton et le langage employés dans le livre blanc affichent un point de vue bien différent.

### **Les changements proposés menacent les petites entreprises**

Nos membres nous ont indiqué qu'ils s'offusquent des éléments suivants :

1. le ton du document, qui sous-entend que les entrepreneurs évitent de payer leur juste part d'impôt;
2. les exemples utilisés pour comparer un employé et un employeur, qui sont erronés;
3. l'échéancier proposé, qui ne permet pas de discussions et de débat approfondis afin de déterminer les répercussions des changements proposés.

Les changements proposés auront des répercussions sur les entreprises, la classe moyenne et les femmes du Canada. Ils pourraient entraîner une hausse des impôts, faire augmenter le

fardeau administratif des PME, avoir une plus grande incidence sur les entreprises familiales et nuire à la parité hommes-femmes.

*Dans leur programme, les libéraux ont promis ceci : « Nous considérons l'impact que peuvent avoir nos politiques sur les hommes et les femmes ». « Les politiques publiques n'ont pas la même incidence sur les femmes et sur les hommes », ministre Morneau*

## **Effets imprévus**

1. **Parité hommes-femmes** : Dans de nombreuses PME, un membre de la famille est à la tête de l'entreprise. Cette personne n'a pas une semaine de travail de 9 h à 17 h et l'autre conjoint s'occupe de la maison, en plus de soutenir l'entreprise. Les changements proposés à la répartition des revenus auront des effets imprévus sur le conjoint travaillant à la maison, les femmes dans bien des cas. Nous recommandons que les changements fiscaux proposés fassent l'objet d'une analyse comparative entre les sexes. En raison de l'ambiguïté de l'expression « contribution raisonnable », la contribution du conjoint dans l'entreprise pourrait être dévaluée si les changements proposés sont mis en œuvre.
2. **Comparaison entre les entrepreneurs et les employés** : La page 13 du livre blanc compare les impôts payés par un employé et ceux payés par un entrepreneur. Les gens du milieu des affaires s'offusquent de cet exemple parce que cela revient à comparer des pommes et des oranges. L'entrepreneur assume les risques, le stress et les récompenses associés au fait de posséder une entreprise. Les changements législatifs pourraient involontairement créer des obstacles pour les entrepreneurs, qui forment l'ossature de l'économie canadienne. Il y avait 1,17 millions d'entreprises en 2015 et parmi celles-ci, 97,9 % étaient des petites entreprises<sup>1</sup>.
3. **Critère du caractère raisonnable** : La page 24 du livre blanc suggère l'introduction d'un critère du caractère raisonnable. Nous nous interrogeons sur la manière dont cette initiative sera interprétée, appliquée et mise en œuvre. Nous craignons que les entrepreneurs soient contraints de consacrer davantage de temps à l'administration, plutôt qu'à la croissance de leur entreprise et à la création d'emplois.
4. **Planification de la relève** : La réforme fiscale proposée nuit à la planification de la relève familiale. Aux termes de la proposition actuelle, les entreprises familiales subiront une double imposition si l'entreprise familiale est vendue ou transférée à un membre de la famille. On prévoit que 70 % des entreprises changeront de mains au cours des dix prochaines années; les changements fiscaux auront donc de lourdes conséquences sur la capacité d'assurer la relève des entreprises. Les conséquences imprévues : de nombreuses petites entreprises fermeront leurs portes en l'absence de tiers acheteurs.

---

<sup>1</sup> [https://www.ic.gc.ca/eic/site/061.nsf/fra/h\\_03018.html](https://www.ic.gc.ca/eic/site/061.nsf/fra/h_03018.html)

- 
5. **Revenu de placement** : Les changements proposés en ce qui concerne les revenus de placement auront d'importantes répercussions sur la capacité d'une entreprise d'économiser pour prendre de l'expansion et pour faire face aux ralentissements économiques. De nombreux fonds offrent du capital aux entrepreneurs qui ont de nouvelles idées. Le régime fiscal proposé pour ces fonds, qui est extrêmement punitif, aura des effets économiques majeurs sur la durabilité et la croissance des petites entreprises.

**Nous avons des questions :**

- A-t-on mené une étude sur les répercussions économiques des changements proposés?
- Le gouvernement a-t-il évalué l'augmentation du fardeau et des coûts pour les petites entreprises?
- Le gouvernement a-t-il évalué l'augmentation des coûts et du fardeau administratif pour l'ARC?
- Comment gèrera-t-on les changements proposés? Une partie du libellé est vague et sujette à interprétation. Par exemple, la mise en œuvre d'un critère du caractère raisonnable.
- A-t-on évalué les avantages pour les contribuables canadiens par rapport aux pertes d'emplois et aux faillites d'entreprises qui résulteront de la mise en œuvre de ces mesures?

**Effets néfastes pour la classe moyenne**

Les petites entreprises sont les employeurs de la classe moyenne. Qui emploiera la classe moyenne lorsque de nombreuses petites entreprises n'existeront plus? A-t-on considéré ou évalué l'effet d'entraînement économique potentiel des changements proposés?

**Échéanciers**

S'est-on interrogé sur le caractère inadéquat de la courte période de consultation (seulement 75 jours), étant donné que certains soutiennent qu'il s'agit des changements les plus complexes apportés à la *Loi de l'impôt sur le revenu* depuis 1972? Il faut prolonger la période de consultation afin de mieux comprendre les répercussions de tous les changements législatifs.

**Stratégie de croissance pour l'Atlantique**

Les petites entreprises devront assurer la réussite de la Stratégie de croissance pour l'Atlantique, une priorité pour le gouvernement. Comment cette stratégie sera-t-elle mise en œuvre si les entrepreneurs sont découragés par les récents changements fiscaux?

Nous sommes déterminés à aider les entreprises à prospérer et nous voulons nous assurer que toutes les entreprises sont traitées de manière juste et équitable, et qu'elles évoluent dans un environnement favorable à leur réussite. En mettant en œuvre les changements fiscaux proposés ci-dessus, le gouvernement tue une mouche avec un canon, ce qui fera de nombreuses victimes collatérales.

## Recommandations

1. Mettre un terme aux changements proposés jusqu'à ce que leurs répercussions soient mieux comprises.
2. Prolonger la période de consultation pour permettre des consultations adéquates. La durée des consultations devrait refléter l'ampleur des changements proposés. Nous estimons qu'une période de consultation de 12 à 18 mois serait plus appropriée et favoriserait le dialogue et la rétroaction.
3. Envisager le respect des droits acquis et la mise en place graduelle des changements dans le système de taxation des petites entreprises.
4. Les modifications fiscales doivent faire l'objet d'une analyse comparative entre les sexes.
5. Les modifications fiscales doivent reconnaître et refléter l'importance des petites entreprises dans l'économie du pays.
6. Les modifications fiscales relatives à la planification de la relève doivent tenir compte des véritables restrictions qui existent dans les régions rurales du pays.

Personne-ressource :  
Rhonda Tulk-Lane  
Spécialiste des politiques et de la défense des droits  
Chambre de commerce de St. John's  
709-726-2961, poste 3  
[rtulklane@bot.nf.ca](mailto:rtulklane@bot.nf.ca)



# *St. John's* **BOARD of TRADE**

The principal voice of the business community

## **Résumé**

La Chambre de commerce de St. John's estime que les changements proposés auront d'importantes répercussions néfastes sur les entreprises canadiennes, la classe moyenne et les femmes. Parmi ces répercussions, on compte les suivantes :

- des hausses d'impôt;
- un accroissement du fardeau administratif des petites et moyennes entreprises;
- des conséquences financières pour les entreprises familiales;
- l'annulation des progrès marqués au chapitre de la parité hommes-femmes.

Nous croyons que l'incidence de ces changements n'est pas encore parfaitement comprise par les fiscalistes, les contribuables ou le ministère des Finances et qu'il faut prévoir des consultations beaucoup plus longues. Voici nos recommandations :

1. Ne pas aller de l'avant avec les propositions tant que les répercussions de celles-ci ne sont pas parfaitement comprises.
2. Prolonger la période de consultation. La durée des consultations devrait être proportionnelle à l'ampleur des changements en profondeur qui sont proposés. Une période de consultation de 12 à 18 mois correspondrait à l'importance des changements proposés et permettrait de consulter les intéressés comme il se doit.
3. Créer une commission royale sur la fiscalité, qui entreprendrait un examen approfondi des lois fiscales en se fondant sur les principes de simplification et de modernisation dans le but de réduire les coûts d'observation et d'ainsi accroître la compétitivité du Canada.
4. Établir un comité permanent au sein duquel les PME seront représentées activement afin d'appuyer la commission, de surveiller continuellement les changements et de produire des rapports publics sur les progrès marqués au moins une fois par année.
5. Envisager la possibilité de bien protéger les droits acquis et de mettre graduellement en œuvre les changements au régime fiscal des petites entreprises.
6. Voir à ce que les propositions fassent l'objet d'une analyse comparative entre les sexes.
7. Veiller à ce que les propositions tiennent compte de l'importante contribution des petites entreprises à l'économie du pays.
8. Voir à ce que les propositions, plus particulièrement celles relatives à la planification de la relève, tiennent compte des réelles contraintes observées dans les régions rurales du pays.